

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022/0411.06

Nombre de Conseillers : En exercice 19 Présents 13 Votants 19

Le lundi 11 avril 2022, à 20h, le conseil municipal de la commune de Mouxy, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent FILIPPI le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Laetitia FABRE est désignée et accepte cette fonction.

Étaient présents : FILIPPI Laurent, , AGNUS Maud , DALLA COSTA Julien, VERMEERBERGEN Véronique, PICHON Laurent, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, LAURITA Mandy, MARC Nicolas, DEBEAUNE Nathalie, VUILLERMET Benjamin, FABRE Laetitia, PEREZ Carlos, KOEHREN Gabrielle,

Étaient représentés : RAVANNE Catherine (pv à FILIPPI), CHOJNOWSKI Julien (pv à VUILLERMET), BURTIN Claude (pv à KOEHREN), DUMAZ Natacha (pv à AGNUS), BAUDOIN Jean-Pierre (pv à PEREZ), MANFREDI Pierre-Yves (pv à VERMEERBERGEN)

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 5 avril 2022

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1^{ER} MAI 2022

Monsieur le maire présente les tarifs publics, proposés par la municipalité et transmis en document de travail avec la convocation de ce conseil. Il est rappelé que les tarifs de location des salles communales ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 7 mars 2022.

I) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1 soir/semaine - tarif annuel	165,00 €	Exonération la 1 ^{ère} année d'activité
Forfait occupation domaine public plateau sportif en totalité (pour la brocante ou autre)	550,00 €	Pour les associations extérieures ou cirque Le forfait comprend 48 h d'occupation
Forfait occupation domaine public pour 1/4 du plateau sportif (pour le cirque ou autre)	110,00 €	
Forfait occupation domaine public place de la mairie	55,00 €	
Forfait occupation domaine public parking de la sainte vierge	55,00 €	
Emprise pour stockage de matériel (limité à une hauteur de 5 m)	165,00 € / mois	Si inférieur ou égal à 100 m ²
	55,00 € / mois	Cumulatif à la ligne du dessus et par tranche de 100m ²
Installation baraque de chantier (limité à une hauteur de 5 m)	15,00 € / jour	

II) CIMETIERE

Concession pleine terre 30 ans - 1.10/2.50	330 €
Concession pleine terre 30 ans - 2.20/2.50	660 €
Concession pleine terre 50 ans - 1.10/2.50	561 €
Concession pleine terre 50 ans - 2.20/2.50	1122 €
Case au columbarium - 30 ans	440 €
Vacation funéraire	22.00 €

III) DIVERS

Coupe affouagère	20,00 €
Prêt du matériel de sonorisation aux associations communales	Caution de 500,00 €
Frais de gestion pour établissement d'un titre individuel (paiement au-delà du délai pour les factures cantine ou garderie)	10,00 €
Remplacement de clé perdue	100,00 €
Intervention de la société de gardiennage suite a déclenchement d'alarme ou absence de mise en service	100,00 €
Défaut de nettoyage salles communales ou espaces publics suite à manifestation	500,00 €

IV) BIBLIOTHEQUE

Adhésion pour les moussards	13,00 €	Gratuité jusqu'à 16 ans et à partir de 70 ans, gratuité aux membres de l'association des aînés ruraux
Adhésion pour les extérieurs	17,00 €	
Adhésion demandeurs d'emplois, lycéens, étudiants	6,00 €	
Adhésion pour les saisonniers/curistes	4,00 €	
Renouvellement carte ou détérioration	5,00 €	
Pénalités pour perte de livre	Prix d'achat au jour de la perte	
Pénalités de retard	4,00 €	Par courrier envoyé
Entrées spectacles	Certificat administratif établi en fonction du prix de la prestation et du nombre présumé d'entrées.	

Monsieur le maire soumet au vote des membres du conseil municipal les différents tarifs communaux

Après délibération, le conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention :

- **FIXE** les tarifs publics comme présentés ci-dessus,
- **PRECISE** que les tarifs sont applicables au 1^{er} mai 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Tous les conseillers présents ont signé le registre.



Pour extrait conforme
Le Maire,
Laurent FILIPPI